



**ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF A LA TARIFICATION POUR LA
FOURNITURE OU L'UTILISATION DE BIENS OU DE SERVICES DE LA
MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 08-2018, relatif aux fonctions à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation de biens ou de services de la municipalité a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	5 juin 2018
Adoption du règlement	4 septembre 2018
Avis public d'adoption du règlement	5 septembre 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 5 septembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA - DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 5 septembre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 5 septembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière